

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 32**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
30**

**Nombre de votants :  
30**

**Date de convocation :  
3 octobre 2023**

**Date d'affichage de la  
liste des délibérations :  
12 octobre 2023**

**Objet : Mise à jour du  
tableau des effectifs :  
créations et  
suppressions de postes**

L'AN deux mille vingt-trois, le 9 octobre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 7), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 3), DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mmes FEUERSTEIN, GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mme LYON, M. MONNET, Mmes MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 17), NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale  
*absente jusqu'à la question n° 6*

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint  
*absent jusqu'à la question n° 2*

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Monique STORKSEN*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente jusqu'à la question n° 16*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 OCTOBRE 2023**

**QUESTION N° 5**

**OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes**

**RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 21 septembre 2023.**

**Mise à jour du tableau des effectifs à la date d'effet du tableau ci-dessous :**

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer les postes au juillet 2023 et supprimer les postes suivants à la date de titularisation :

**I- Pour nomination après avancements de grade et réussite à concours :**

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création</u>
Un poste d'agent de maîtrise à temps complet	Inscription liste d'aptitude pour promotion interne	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	DSTAU	01/11/2023
Un poste d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps non complet 21/35	Avancement de grade	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps non complet 21/35	DEJ	01/11/2023
Un poste d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps non complet 28/35	Avancement de grade	Un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet 28/35	DEJ	01/11/2023
7 postes d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet	Avancement de grade	7 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet	DEJ DSTAU Secrétariat Général	01/11/2023
Un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'adjoint technique à temps complet	DSTAU	01/11/2023
Un poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe, à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet	DEJ	01/11/2023
4 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet	Avancement de grade	4 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet	Direction de la Culture Secrétariat Général Finances Direction service à la population	01/11/2023

Accusé de réception en préfecture  
06330330008-2023-10-09  
Date de télétransmission : 11/10/2023  
Date de dépôt en préfecture : 11/10/2023

# C O M M U N E   D E   R I O M

Un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, à temps complet	Avancement de grade	Un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet	Action sociale	01/11/2023
Un poste à temps complet d'attaché	Réussite à concours	Rédacteur principal 2ème classe	Direction de la promotion de la ville	01/11/2023
Deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet	Avancement de grade	Deux postes d'agent de maîtrise à temps complet	DSTAU Direction des sports	01/11/2023

## **II – Pour nécessité de service :**

Afin de tenir compte de la création d'un cours d'initiation pour les 4/5 ans à l'école d'arts plastiques, il est nécessaire d'augmenter de 2 heures la durée hebdomadaires de travail de l'assistant d'enseignement artistique qui passe à temps complet.

Afin de remplacer un départ par mutation d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet, il convient de transformer le poste par un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps complet.

Compte tenu de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent titulaire du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, il convient de transformer le poste en adjoint technique à temps complet pour le remplacer.

Vu le départ en retraite pour invalidité d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, il convient de transformer son poste en adjoint technique pour permettre son remplacement.

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création</u>
Assistant d'enseignement artistique temps complet 20 heures hebdomadaires	Augmentation du taux d'emploi	Assistant d'enseignement artistique temps non complet 18/20	Culture : Ecole d'arts plastiques	01/11/2023
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet 20 heures par semaine	Remplacement d'un départ par mutation	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet 20 heures par semaine	Culture : Ecole de musique	01/11/2023
Adjoint technique à temps complet	Remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles depuis plus de 6 mois	Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet	DEJ	01/11/2023

Accusé de réception en préfecture  
043-216303008-20231009-DELIB231005-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2023  
Date de réception préfecture : 11/10/2023

**RIOM**

# COMMUNE DE RIOM

Adjoint technique à temps complet	Remplacement d'un départ en retraite pour invalidité	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	DEJ	01/11/2023
-----------------------------------	--	--	-----	------------

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 septembre 2023,

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser la création des postes et la suppression des postes susvisés, à la date mentionnée dans le tableau.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 9 octobre 2023**

**Le Maire,**

**Pierre PECOUL**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*